CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessous.

L'Agence EBP se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site agence-ebp.com

1. PRÉSENTATION

L'AGENCE EBP est un organisme de formation professionnelle continue dont le siège social est établi 453 route de Mazan, 84330 MODENE (France). L'AGENCE EBP développe, propose et dispense des formations en présentiel, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services proposées par L'AGENCE EBP relatives à des commandes passées auprès de L'AGENCE EBP par tout client (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de L'AGENCE EBP, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que L'AGENCE EBP ne se prévale pas à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de L'AGENCE EBP, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

.3.1Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations en présentiel, de 2 à 3 jours, disponibles au catalogue L'AGENCE EBP et sont réalisées dans des locaux loués par L'AGENCE EBP.

.3.2Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, par CB, virement ou chèque à l'ordre de L'AGENCE EBP. Tous les prix sont indiqués en TTC (Toute Taxe Comprise) sur le site. Cette somme comprend les pauses café mais ne couvre pas les repas.

.3.3Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, L'AGENCE EBP se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

.3.4Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

.3.5Règlement par un OPCA (DPC-Fifpl)

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par L'AGENCE EBP au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à L'AGENCE EBP 48h avant le premier jour de la formation, L'AGENCE EBP se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Le Fifpl réalisant la prise en charge directement au stagiaire, les documents nécessaires seront remis à la fin de la formation.

.3.6Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre L'AGENCE EBP et le Client et sont bloquées de façon ferme.

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. De plus, toute annulation qui aura lieu au moins 30 jours avant le début du stage donnera lieu à une résiliation du contrat sans pénalité. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu à une pénalité s'élevant à 100% du prix du stage. En revanche, les annulations secondaires à des cas de force majeure dûment reconnue seront pris en compte, et amèneront un remboursement au prorata temporis, ou si le stagiaire le désire, la création d'un avoir.

4. FORMATIONS E-LEARNING

.4.1Descriptif

Le E-learning consiste en la dispensation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé. Dans le cadre du E-learning, L'AGENCE EBP consent au Client :

- L'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme LMS de L'AGENCE EBP, au profit de l'utilisateur final (l'Utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période indiquée à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par L'AGENCE EBP, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ;
- Le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client ;
- La faculté pour le Client d'obtenir une évaluation durant le parcours de formation de l'Utilisateur ;
- La mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation ("reporting").

.4.2Accès au(x) module(s)

À réception de l'inscription, L'AGENCE EBP transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant ("Login") et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client.

Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par L'AGENCE EBP des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

.4.3Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par L'AGENCE EBP, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS de L'AGENCE EBP sont concédés pour :

- une durée indiquée à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme LMS de L'AGENCE EBP ;
- un nombre défini d'Utilisateurs ;
- la version disponible du ou des module(s) E-learning de L'AGENCE EBP à la date d'acceptation de la commande par L'AGENCE EBP.

.4.4Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par L'AGENCE EBP, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

.4.5Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de L'AGENCE EBP de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai L'AGENCE EBP de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, L'AGENCE EBP se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

.4.6Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières expresses, chaque module de formation fait l'objet d'une fiche descriptive disponible sur le site. La durée de formation est donnée à titre indicatif. L'AGENCE EBP se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

L'AGENCE EBP pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

.4.7Garanties de L'AGENCE EBP

L'AGENCE EBP s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer L'AGENCE EBP dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

L'AGENCE EBP fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par L'AGENCE EBP liée à une intervention de maintenance corrective, L'AGENCE EBP mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 72 heures ouvrées. Passé ce délai, L'AGENCE EBP prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme LMS, L'AGENCE EBP pourra également interrompre temporairement l'accès. L'AGENCE EBP s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client.

Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à L'AGENCE EBP. L'AGENCE EBP prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

.4.8Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur les module(s)

Par "non-conformité" on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.

Par "anomalie" on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

L'AGENCE EBP ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule L'AGENCE EBP peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de L'AGENCE EBP.
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par L'AGENCE EBP.
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

.4.9Assistance mail

L'AGENCE EBP met à la disposition du Client, une assistance mail : contact@agence-ebp.com qui se charge de remonter les problèmes techniques auprès du LMS et d'apporter une réponse dans les 5 jours ouvrés.

L'assistance mail est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le défaut incombe à L'AGENCE EBP et sous réserve du respect par le Client des conditions visées au chapitre 7 des présentes, cette dernière s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.

4.10 Cookies

Le Client informera chaque Utilisateur qu'un cookie, qui s'entend d'un bloc de données permettant à L'AGENCE EBP d'identifier l'Utilisateur et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plateforme LMS de L'AGENCE EBP, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence du cookie et éventuellement de la refuser. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci. Le Client informera néanmoins l'Utilisateur qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session utilisateur.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES L'AGENCE EBP

.5.1Modalités d'inscription

L'inscription est réputée acceptée dès la réception par L'AGENCE EBP de la convention signée par tout représentant dûment habilité du Client.

L'inscription en ligne et/ou la signature de la convention implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par L'AGENCE EBP à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

.5.2Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et Toute Taxe Comprise. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, …) sont inclus dans le prix de formation.

.5.3.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au moment de l'inscription
- Le règlement est accepté par chèque, carte et virement ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, L'AGENCE EBP pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'AGENCE EBP aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'AGENCE EBP. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5.2.3Révision de prix

L'Agence EBP se réserve le droit de réviser un prix erroné et annoncé sur le site et ce avant l'ouverture de l'inscription.

5.3 Limitations de responsabilité de L'AGENCE EBP

La responsabilité de L'AGENCE EBP ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à L'AGENCE EBP. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de L'AGENCE EBP est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de L'AGENCE EBP est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de L'AGENCE EBP ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

.5.4Force majeure

L'AGENCE EBP ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à L'AGENCE EBP, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'AGENCE EBP.

5.4Propriété intellectuelle

L'AGENCE EBP est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par L'AGENCE EBP pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de L'AGENCE EBP. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de L'AGENCE EBP. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que sa propre personne et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échant sur la plateforme LMS de L'AGENCE EBP, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée indiquée à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, L'AGENCE EBP demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par L'AGENCE EBP au Client. L'AGENCE EBP s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7Communication

Le Client accepte d'être cité par L'AGENCE EBP comme client de ses offres de services, aux frais de L'AGENCE EBP. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, L'AGENCE EBP peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.8Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, l'Agence EBP s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par L'AGENCE EBP aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à L'AGENCE EBP.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

L'AGENCE EBP conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.9Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET L'AGENCE EBP À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE.

A bientôt dans nos formations !
#Upgrade your mind!